

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



ÉTHIQUE ET DROIT

N° 550

BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA
MALTRAITANCE DES ADULTES EN INSTITUTION



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°550 BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DES ADULTES EN INSTITUTION

N° du stage	550	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	2 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du champ sanitaire ou médico-social.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un psychiatre hospitalier ou un médecin diplômé en éthique.
- Un cadre de santé diplômé en éthique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Clarifier les notions de bientraitance et de maltraitance.
- Identifier ses propres signes annonciateurs de perte de sa fonction contenante et de passage à l'acte pour diminuer le risque d'être perçu comme maltraitant.
- Éviter le silence, savoir se réunir rapidement pour un débriefing dans les situations qui pourraient être perçues comme maltraitantes, évaluer, transmettre, et parfois attester.
- Changer le "presque rien" qui change tout dans les actes de la vie quotidienne et augmenter les chances d'être perçu comme un professionnel bientraitant.
- Maîtriser ses émotions et ajuster ses attitudes face aux patients violents, opposants et harcelants qui épuisent.
- Savoir adopter une attitude adaptée selon le trouble psychiatrique.
- Faciliter la réflexion collective sur l'organisation des soins pour se donner les chances que patients et visiteurs ressentent une ambiance de bientraitance dans l'équipe.

- Connaître le rôle des actions d'animation et savoir leur faire une place dans une organisation de promotion de la bientraitance.
- Reconnaître les situations de souffrance et d'épuisement des soignants.
- Connaître l'incidence de la bientraitance lors des visites de certification.

PROGRAMME

1. Les maltraitances, une réalité universelle et un risque permanent aggravé par les malades difficiles et hautement dépendants.
2. Le repérage précoce des situations à risque dans lesquelles le soignant est exposé à perdre sa fonction contenante pour devenir perçu comme maltraitant.
3. Le risque du silence et l'intérêt de la pratique des mini-staffs pour évaluer, nommer, ajuster et éventuellement attester et signaler.
4. Le relevé des attitudes individuelles spontanées et le passage vers des attitudes plus adaptées dans l'aide au quotidien.
5. Le relevé des attitudes individuelles spontanées et les attitudes plus adaptées dans les réponses apportées aux malades ayant des troubles psychiatriques caractérisés.
6. La modification des organisations et des styles de management, l'environnement calme et l'équipe contenante.
7. Les groupes de parole, les activités occupationnelles, les médiations et l'art-thérapie.
8. Le burn-out, les situations de souffrance et d'épuisement des soignants.
9. L'incidence sur la certification.

www.afar.fr

N°550 BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DES ADULTES EN INSTITUTION

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°14 : Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement

N°550 BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DES ADULTES EN INSTITUTION

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°550 BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DES ADULTES EN INSTITUTION

N° du stage	550	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	2 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr